

VERS QUELS METIERS ?

- Homme de vènerie
- Piqueux
- Palefrenier dans un équipage

PRÉREQUIS, CONDITIONS D'ACCÈS

- Être âgé de 16 à 25 ans / demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus (contrat de professionnalisation)
- Valider le projet avec la MFR lors d'un entretien
- Rencontrer un équipage
- Transmettre un dossier de préinscription complet
- Contractualiser avec l'employeur

EXAMEN

Le / la « technicien(ne) canin équin en vènerie » est une formation qualifiante délivrée par la MFR de Bournezeau et la Société de Vènerie. Elle vise l'emploi d'« ouvrier palier 4 » dans la convention collective nationale de la production agricole et CUMA (IDCC 7024). L'examen compte 3 blocs de compétence. Les épreuves sont des pratiques explicites, des oraux ou des évaluations sur l'entreprise.

POURSUITES D'ÉTUDES

- Non concerné

QUELQUES CHIFFRES

- Première rentrée – septembre 2024

CONDITIONS D'ACCUEIL

- Hébergement et restauration possible sur le site de formation

TARIFS

- Consultables sur le site internet de la MFR
- Le Fonds Vènerie accompagne financièrement les employeurs et les candidats

ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Référent Handicap à la MFR de BOURNEZEAU : Martine CHAMPIGNY, 02 51 40 71 19, mfr.bournezeau@mfr.asso.fr



SITE DE FORMATION

MFR BOURNEZEAU
4 route de la Roche,
85480 BOURNEZEAU
02 51 40 71 19
mfr.bournezeau@mfr.asso.fr
www.ecole-cheval-vendee.com

TECHNICIEN(NE) CANIN ET EQUIN EN VENERIE

sur
1an

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE



DUREE

- 11 semaines au centre de formation
- 41 semaines en entreprise
- De septembre 2024 à août 2025



RYTHME D'ALTERNANCE

- 1 semaine à la MFR
- 3 semaines en entreprise



STATUT

- Salarié en contrat de professionnalisation (rémunération en fonction de l'âge et de la qualification)

LA FORMATION EN ENTREPRISE

L'entreprise d'accueil doit être un équipage détenteur du certificat de vènerie

Un(e) tuteur(rice) accompagne le stagiaire / salarié dans l'acquisition des compétences liées à sa formation.

L'activité principale du / de la stagiaire / salarié(e) consistera dans :

- la connaissance des chiens, leur préparation et les soins à leur dispenser,
- la préparation des chevaux et les soins à leur dispenser,
- la mise en pratique des protocoles spécifiques à la pratique de la vènerie
- la contribution à l'organisation et au déroulement de la journée de vènerie

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

Enseignements professionnels

Entretenir, élever, soigner et éduquer des chiens de meute en collaboration avec la MFR de St Florent des Bois (85)

- Réaliser l'entretien des lieux de vie des chiens de meute
- Réaliser le suivi et les soins courants des chiens de meute
- Réaliser les activités d'éducation des chiens en meute
- Conduire l'élevage des chiens de meute
- ACACED en cours de formation
- Réaliser les soins courants des équidés et les préparer pour leur évolution en terrains variés**
- Entretien du matériel et les infrastructures des équidés
- Réaliser le suivi et les soins courants des équidés
- Réaliser les activités d'éducation avec les équidés choisis
- Monter un équidé en terrain varié
- Capacité détenteur d'équidé en cours de formation

Préparer et mettre en œuvre les protocoles spécifiques à la pratique de la vènerie

- S'approprier des territoires cynégétiques et leur biodiversité
- Préparer la meute et la cavalerie
- Appliquer les protocoles spécifiques à la pratique de la vènerie

Modalités pédagogiques

Les apports se feront essentiellement par des professionnels aguerris et considérés expert dans les domaines d'intervention en alternant les apports théoriques et les mises en situation professionnelles.

Les compétences issues de l'entreprise seront partagées et valorisées dans les cours.

Les modalités sont précisées sur le site de la MFR et sur venerie.org

Formateurs, animateurs et intervenants

La liste est consultable sur le site de la MFR et sur venerie.org